

« ASSOCIATION DIOCESAINE DE CAMBRAI »

Siège social :

11 rue du grand séminaire BP 149
59403 CAMBRAI CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Ce rapport contient 23 pages dont page de garde et annexes.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Picardie Ardennes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Cambrai relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations que nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les comptes de l'Association diocésaine résultent de l'agrégat des comptes de 12 établissements qui sont :

- La Curie,
- Les 50 paroisses contre 51 en 2020 suite à la fusion sur l'exercice des paroisses 14 et 15,
- Les 12 doyennés,
- La Maison du Diocèse,
- Le Service des Pèlerinages,
- Sainte Rita, Notre Dame des Haies, la revue « Eglise de Cambrai », le Foyer de Schoenstatt, Laudato SI, le Service d'Initiation Chrétienne, le Service des Jeunes catho de Cambrai.

Nous avons procédé à l'audit des comptes de chacun de ses établissements et nous nous sommes assurés de la neutralisation des opérations réciproques dans le cadre de cette agrégation.

Nous avons porté un intérêt particulier aux principes comptables appliqués et au caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne :

- La valorisation des valeurs mobilières de placement et l'évaluation de la provision pour risque de dépréciation du portefeuille des titres financiers à la clôture de l'exercice ;
- Les ressources de l'association particulièrement le denier ;

Par ailleurs, un contrôle portant sur le respect des procédures comptables et administratives a été opéré sur un échantillon de paroisses et doyennés afin de nous assurer :

- De la mise en œuvre des procédures recommandées par l'Association diocésaine,
- Du caractère des documents comptables communiqués par les paroisses et doyennés au service de l'économat ;
- Des contrôles mis en œuvre par les services internes de l'économat.

D'autre part, une revue des procédures de la fonction achats des services des Pèlerinages et de la Maison de Raismes a également été réalisée à travers l'analyse des procédures mises en œuvre au sein des services. Des entretiens, des sondages et tests de cheminement ont été réalisés afin de s'assurer de la réalité et de la correcte mesure des flux comptables enregistrés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Père Evêque, Monseigneur Dollmann et le trésorier, le Père Dhélin.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valenciennes,
Le 30 juin 2022

Pour la société
CHD AUDIT Hauts-de-France

François-Xavier Zalisz
Commissaire aux comptes associé
CRCC des Hauts-de-France

Association Diocé

Bilan et compte de résultat



CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

Association Diocé

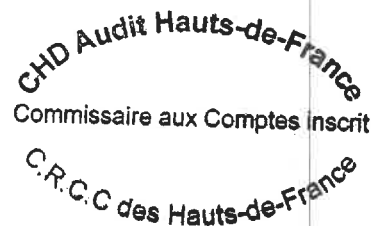
Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	18 412	15 946	2 465	3 602
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	18 412	15 946	2 465	3 602	
	Immobilisations corporelles	Terrains	939 130	63 565	875 564	899 074
		Constructions	36 820 408	20 758 656	16 061 751	16 119 705
		Inst.techniques, mat.out.industriels	3 657 106	2 858 418	798 688	1 896 881
Immobilisations corporelles en cours		651 862		651 862	241 626	
Avances et acomptes						
TOTAL	42 068 507	23 680 640	18 387 866	19 157 288		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		662 862	33 500	629 362	854 655	
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	561 436		561 436	744 051	
	Autres	820		820		
	TOTAL	562 256		562 256	744 051	
Total I		43 312 037	23 730 087	19 581 950	20 759 596	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	54 708		54 708	41 878
		Créances reçues par legs ou donations	472 556		472 556	987 348
		Autres	1 667 185		1 667 185	2 055 125
		TOTAL	2 194 450		2 194 450	3 084 352
	Divers	Valeurs mobilières de placement	37 992 947	286 224	37 706 723	38 289 561
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 410 295		3 410 295	2 659 401
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	102 473		102 473	110 275
	Total II		43 700 166	286 224	43 413 942	44 143 591
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		87 012 204	24 016 311	62 995 892	64 903 187	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Association Diocé

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 488 604	1 672 428
	Fonds propres complémentaires	5 216 224	5 216 224
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		23 590 492
	Réserves pour projet de l'entité		85 162
Autres	23 718 505		
Report à nouveau	20 075 761	20 073 062	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-684 959	-139 157	
Situation nette (sous-total)	49 814 136	50 498 213	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	170 637	191 025	
Provisions réglementées			
Total I	49 984 773	50 689 238	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	950 470	1 699 330
	Fonds dédiés	634 937	1 010 889
	Total II	1 585 407	2 710 220
Provisions	Provisions pour risques	688 068	627 620
	Provisions pour charges	7 362 159	7 131 215
	Total III	8 050 227	7 758 835
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	537 968	891 150
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	854 398	894 716
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359 150	421 407
	Dettes des legs ou donations		-50 000
	Dettes fiscales et sociales	221 126	165 641
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 785	22 667
	Autres dettes	1 320 788	1 348 412
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	63 264	50 897
Total IV	3 375 483	3 744 893	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	62 995 892	64 903 187	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		426
	(2) Dont emprunts participatifs		

Association Diocé

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	56 834	72 564
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 401 623	248 689
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		21 874
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	318 637	322 005
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 038 653	5 402 519
	Mécénats	63 894	151 967
	Legs, donations et assurances-vie	1 034 644	2 195 278
	Contributions financières	3 876	4 188
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 883	442 860
Utilisations des fonds dédiés	551 807	37 294	
Autres produits	252 886	276 640	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	8 786 743	9 175 884
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	50 165	59 105
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	4 226 671	3 535 899
	Aides financières	1 360 632	1 466 175
	Impôts, taxes et versements assimilés	287 778	292 525
	Salaires et traitements	1 316 213	1 279 616
	Charges sociales	792 413	789 984
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 550 229	1 656 857
	Dotations aux provisions	418 282	391 292
	Reports en fonds dédiés	107 173	229 414
	Autres charges	319 969	360 409
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 429 531	10 061 279
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-1 642 788	-885 395



Association Diocé

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations		601
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		96
	Autres intérêts et produits assimilés	136 004	107 167
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		160 064
	Différences positives de change	14 024	383
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	146 362	134 861
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		296 390	403 174
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	261 417	
	Intérêts et charges assimilées	11 199	17 937
	Différences négatives de change		3 169
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 444	105 936
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		275 061	127 042
2. Résultat financier (III-IV)		21 329	276 131
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-1 621 458	-609 263
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	628 605	510 090
	Sur opérations en capital	367 302	579 906
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	111 121	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		1 107 029
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	160 183	607 207
	Sur opérations en capital	4 353	6 739
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		164 536
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		942 492	476 049
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		5 993	5 942
Total des produits (I + III + V)		10 190 164	10 669 055
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		10 875 123	10 808 212
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-684 959	-139 157
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2021

ASS Association Diocésaine de Cambrai

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

1	Préambule	3
2	Principes et méthodes comptables	6
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1	Actif immobilisé	7
3.1.1	État de l'actif immobilisé (bruts)	8
1.1.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	9
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.2	11	
3.2.1	Actif circulant / dépréciations	11
3.3	Fonds associatifs	12
3.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	12
3.3.2	Réserve pour projet associatif	12
3.3.3	Report à nouveau	13
3.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	14
3.4.1	Provisions	14
3.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	16
3.6	Compte de régularisation	18
3.6.1	Produits à recevoir et charges à payer	18
1.1.2	Produits et charges constatées d'avance	18
3.7	Compte de résultat	18
3.7.1	Résultat par activité	18
3.7.2	Éléments financiers	19
3.7.3	Éléments exceptionnels	20
3.7.4	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	20
4	Autres informations	21
4.1	Engagements reçus	21
4.2	Engagements donnés	21
4.2.1	Garanties données	21
4.2.2	Charges futures sur legs à recevoir	22
4.2.3	Maintien du traitement des prêtres	23
4.2.4	Effectif moyen	23
4.2.5	Valorisation du bénévolat	23
4.2.6	Rémunération des dirigeants	24
4.2.7	Provision pour indemnités de départ en retraite	24

1 Préambule

L'Association Diocésaine de Cambrai, ayant pour objet social le culte, elle est spécialisée dans le secteur des activités des organisations religieuses. L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Archevêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Annexe au bilan avant affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total actif et passif est de 62 945 892€ et au compte de résultat de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021 dégageant une perte de 684 959€.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels avec le bilan et le compte de résultat.

Ces comptes ont été arrêtés par Monseigneur Dollmann, Evêque, Président de l'Association Diocésaine de Cambrai, son trésorier en collaboration avec l'économiste diocésain.

Les comptes annuels de l'Association Diocésaine qui vous sont présentés comprennent ceux de :

- La Curie,
- Les 50 paroisses et les 12 doyennés,
- La Maison du Diocèse,
- Le service des Pèlerinages,
- Sainte Rita à Curgies,
- Notre Dame des Haies,
- La Revue « Eglise de Cambrai »,
- Le Foyer de Schoenstatt,
- Laudato SI,
- Le Service d'Initiation Chrétienne,
- Le service des Jeunes Catho Cambrai.

C.H.D. Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

Liste des paroisses et doyennés : tableau

	Nom de la paroisse	Localité de la maison paroissiale	Doyennés
1	NOTRE DAME DE GRACE DE CAMBRAI	Cambrai	Doyenné de Cambrai
2	SAINT VAAST SAINT GERY DE CAMBRAI	Cambrai	
3	SAINT MARTIN EN OSTREVANT	Bouchain	Doyenné de l'Escaut et Sensée
4	SAINTE CLAIRE DE LA SENSEE	Goeulzin	
5	SAINT PAUL DU HAUT ESCAUT	Marcoing	
6	SAINT BERNARD DU HAUT ESCAUT	Crevecoeur sur l'Escaut	
7	SAINT JOSEPH EN CAMBRESIS	Carnières	
8	BIENHEUREUX CARL EN CAMBRESIS	Avesnes les Aubert	Doyenné du Cateau Cambrésis
9	SAINT JOSEPH EN SOLESMOIS	Saulzoir	
10	SAINT DENIS EN SOLESMOIS	Cambrésis Est	
11	SAINTE MAXELLE EN CAMBRESIS	CAUDRY	
12	SAINTE ANNE EN CAMBRESIS	Clary	
13	NOTRE DAME DE LA FRATERNITE	Le Cateau Cambrésis	
14	NOTRE DAME DES 2 HELPES	Dompierre sur Helpe	Doyenné de l'Avesnois
16	SAINTE CLAIRE EN AVESNOIS	Fournies	
17	SAINTE HILTRUDE EN AVESNOIS	Solre le Château	
18	SAINTE BERTILLE EN AVESNOIS	Colleret	
19	NOTRE DAME D'AYDE EN VAL DE SAMBRE	Jeumont	Doyenné du Val de Sambre
20	SAINTE ALDEGONDE EN VAL DE SAMBRE	Val de Sambre	
21	SAINTE WAUDRU EN VAL DE SAMBRE	Maubeuge	
22	SAINT VINCENT EN VAL DE SAMBRE	Hautmont	
23	SAINT JOSEPH EN VAL DE SAMBRE	Aulnoye Aymeries	
24	SAINT ROCH EN MORMAL	Landrecies	Doyenné du Pays de Mormal
25	SAINT JEAN DE BOSCO EN MORMAL	Le Quesnoy	
26	SAINT PIERRE EN BAVAISIS	Bavay	
27	SAINTE MARIA GORETTI EN HAINAUT	Onnaing	Doyenné des marchés du Hainaut
28	SAINT FRANCOIS EN VAL D'ESCAUT	Vieux Condé	
29	SAINT JACQUES EN VAL D'ESCAUT	Escautpont	
30	SAINT JEAN DU MONT D'ANZIN	Anzin	Doyenné de Valenciennes
31	SAINT JEAN BATISAINTE DE L'ESCAUT	Valenciennes	
32	SAINT ELOI DE LA RHONELLE	Marly	
33	SAINT BERNARD DE FONTENELLE	Maing	
34	SAINT VINCENT DE PAUL EN VALENCIENNOIS	Valenciennes	
35	NOTRE DAME DE BONNE ESPERANCE	Hérin	
36	SAINTE BARBE DU HAINAUT	Wallers	Doyenné du Denaisis
37	SAINTE REMFROYE EN DENAISIS	Denain	
38	SAINTE BERNADETTE EN DENAISIS	Douchy les mines	
39	BIENHEUREUX MARCEL CALLO EN DENAISIS	Escaudain	
40	SAINT JEAN BOSCO EN OSAINTEVANT	Somain	Doyenné de l'Ostrevant
41	SAINT LAURENT EN OSAINTEVENT	Aniche	
42	SAINT VINCENT DE PAUL EN OSAINTEVENT	Pecquencourt	
43	SAINT CHRISANTOPHE EN DOUAISIS	Dechy	Doyenné de Douaisis
44	SAINT MAURAND SAINT AMÉ DE DOUAI	Douai	
45	SAINT FRANCOIS D'ASSISE EN DOUAISIS	Douai	
46	SAINT JEAN XXIII EN DOUAISIS	Auby	
47	NOTRE DAME DE LA PAIX EN PEVELE	Râches	
48	SAINTE MARIE EN PEVELE SCARPE	Orchies	Doyenné du Pévèle Scarpe
49	SAINT ELOI EN PEVELE	Lecelles	
50	SAINTE ODILE DU HAINAUT	Flines les Mortagne	
51	SAINT AMAND D'ELNON	St Amand	

A noter la fusion des paroisses 14 et 15 courant 2021.

Curie	-1 044 252.28 €
Maison du Diocèse	-18 433.07 €
Eglise de Cambrai	5 239.87 €
Pèlerinage	103 951 €
Paroisses	249 258.49 €
Ste Rita de Curgies	-7 726.01 €
Notre Dame des Haies	11 177.05 €
Doyennés	-25 191.94 €
Jeunes Catho Cambrai	-2 637.46 €
Foyer Schoenstatt	50 751.87 €
Laudato Si	-457.27 €
Service D'Initiation Chrétienne	-6 640.06 €
Total	-684 959.81 €

2 Principes et méthodes comptables

Le règlement 2018-06 abroge le précédent règlement le CRC 99-01.
A défaut de dispositions du règlement ANC n°2018-06, les dispositions du PCG s'appliquent (règlement ANC n°2014-03).
Ce règlement ne traite que des spécificités.

L'application : Obligatoire pour les comptes ouverts à compter du 1er Janvier 2020.

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

3.1.1 État de l'actif immobilisé (bruts)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	18 412	-	-	18 412	
Immobilisations corporelles	Terrains	923 485	-	490	922 995	
	Constructions	36 647 679	239 210	54 225	-3 878	36 836 542
	Install. Tech., mat., outillage	447 696	5 076	-	-	452 772
	Install. générales, ag. Am. divers	29 325	1 022	-	-	30 348
	Matériel de transport	23 226	15 095	17 832	-	20 489
	Mat bur., informatique, mobilier	3 061 667	119 193	23 485	3 878	3 153 498
	Immo. Corp. En cours	241 627	466 455	56 219	-	651 862
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	41 374 705	846 051	152 250	-	42 068 507
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	744 051	16 875	198 670	-	562 256
	Total IV	744 051	16 875	198 670	-	562 256
	Total général	42 137 168	862 926	350 920	-	42 649 176

1.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations, ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les presbytères, églises et chapelles, calvaires construits de longue date (souvent antérieurement à la loi de 1905 qui régit les associations culturelles), ont été reconstitués de leur valeur d'usage ou de leur coût de reconstruction. Parfois, il manque même les actes de propriétés. Toutefois, compte tenu de leur ancienneté et des faits ci-avant évoqués, ces constructions n'ont jamais été valorisées à l'actif du bilan. De plus, l'essentiel de leurs composants est historiquement amorti. Le tableau ci-après présente les biens concernés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Nature des biens	Durée
Logiciels	3 ans
Eglises, chapelles	20 à 30 ans
Locaux hors églises	20 à 30 ans
Agencement	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 20 ans
Matériels de bureau	3 à 5 ans

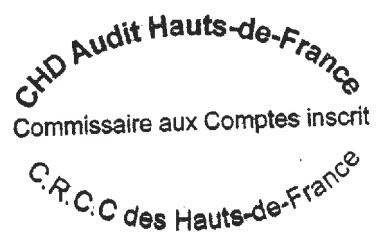
GHD Audit Hauts-de-France

Commissaire aux Comptes inscrit

C.R.C.C des Hauts-de-France

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	14 810	1 137	-	15 947
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	20 552 385	323 942	54 105	20 822 222
	Install. Tech., mat., outillage	444 795	3 211	6 266	441 740
	Install. générales, ag. Am. divers	7 822	3 658	-	11 480
	Matériel de transport	17 093	1 944	14 029	5 008
	Mat bur., informatique, mobilier	1 195 323	1 222 664	17 797	2 400 190
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		22 217 418	1 555 419	92 197	23 680 640
Total général		22 232 228	1 556 556	92 197	23 696 587



3.2

3.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	-	-	-	-
Autres	24 806	261 418	-	286 224
TOTAL	24 806	261 418	-	286 224

CHD Audit Hauts-de-France
 Commissaire aux Comptes inscrit
 C.R.C.C des Hauts-de-France

3.3 Fonds associatifs

3.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 383 202		183 824	6 199 378
Écarts de réévaluation				
Réserves	23 675 654	43 304		23 718 506
Legs	505 450			505 450

3.3.2 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif/de la fondation » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social.

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
PRÊTRES ET ANIMATEURS	2 554 316				2 554 316
FORMATION PERMANENTS	270 032				270 032
IMMOBILIER	1 943 054				1 943 054
PROJETS ASSOCIATIFS	18 655 601	42 850			18 698 451
PAROISSES	252 652				252 652

CHD Audit Hauts-de-France
 Commissaire aux Comptes inscrit
 C.R.C.C des Hauts-de-France

3.3.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		20 075 762
	Solde	20 075 762

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France